



# Accompagnement à l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026

---

Atelier de travail :  
Comment soutenir les aidants ?

Compte-rendu  
08/06/2022





01

# Présentation de la méthodologie et du calendrier

# Le déroulé global de la démarche



### Diagnostic Parangonnage

- Cadrage général de la mission
- Réalisation du diagnostic et du parangonnage
  - Traitement et analyse des données
  - Entretiens
  - Fiches inspiration
  - Rédaction du livrable
- Restitutions du diagnostic
  - Comité de pilotage

### Définition et rédaction des orientations du prochain schéma

- Séminaire stratégique de travail interne

- Rédaction des orientations et des objectifs opérationnels du futur schéma
- Déclinaison opérationnelles des orientations
- Comité de suivi
- Comité de pilotage

### Concertation avec les partenaires

- Appel à propositions auprès des partenaires
- Ateliers de recherche de solutions

### Finalisation des documents et restitutions

- Elaboration des indicateurs
- Consolidation du document final
- Production de la synthèse
- Validation et présentations

# Les objectifs des ateliers

## Objectifs

1. **Partager les constats et les ambitions**
2. **Travailler collectivement à la déclinaison** en propositions opérationnelles en priorisant les actions

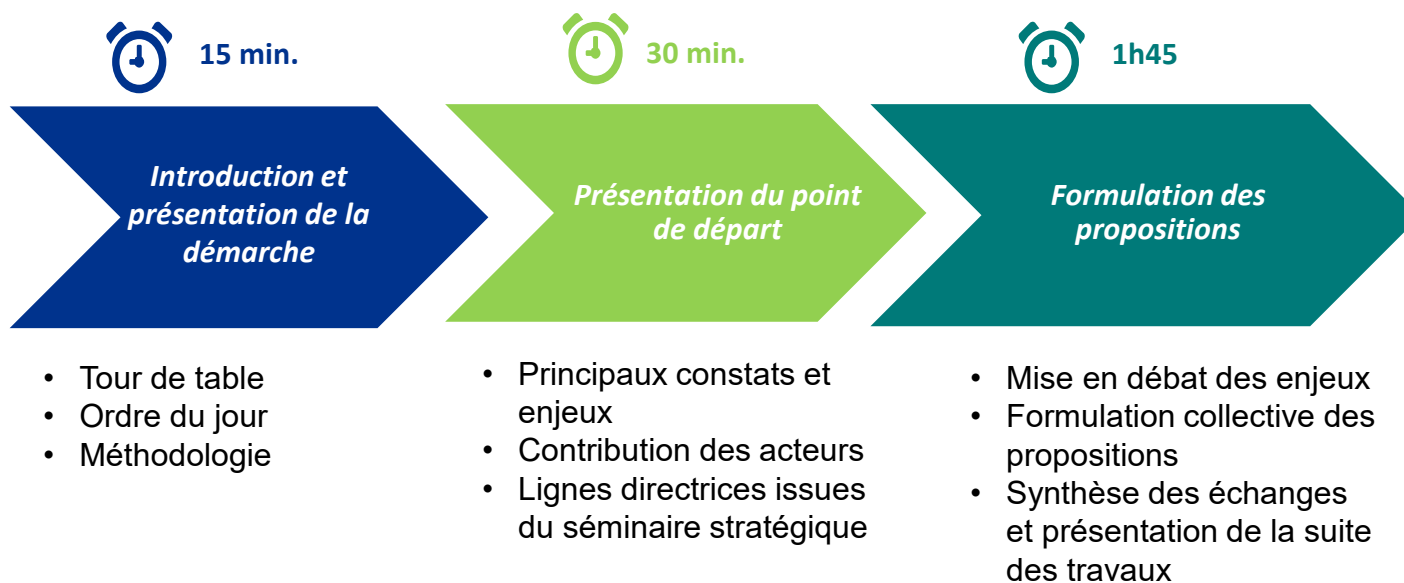
## Modalités :

- **5 ateliers de 2h30**
- **Diffusion d'une trame de fiche-action auprès des partenaires en amont** pour recueillir les propositions d'actions, de projets, d'initiatives, d'expérimentation...

### **Les thèmes des ateliers**

- Comment préparer et accompagner le maintien à domicile ?
- Quelles politiques inclusives conduire en partenariat ?
- Comment accompagner le parcours de l'utilisateur ?
- Quels besoins repérés pour les publics spécifiques ?
- **Comment soutenir les aidants ?**

# Proposition de déroulé de l'atelier



# Tour de table



## Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- Contributions des acteurs
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

## Partage du point de départ

- **Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic**
- Contributions des acteurs
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique



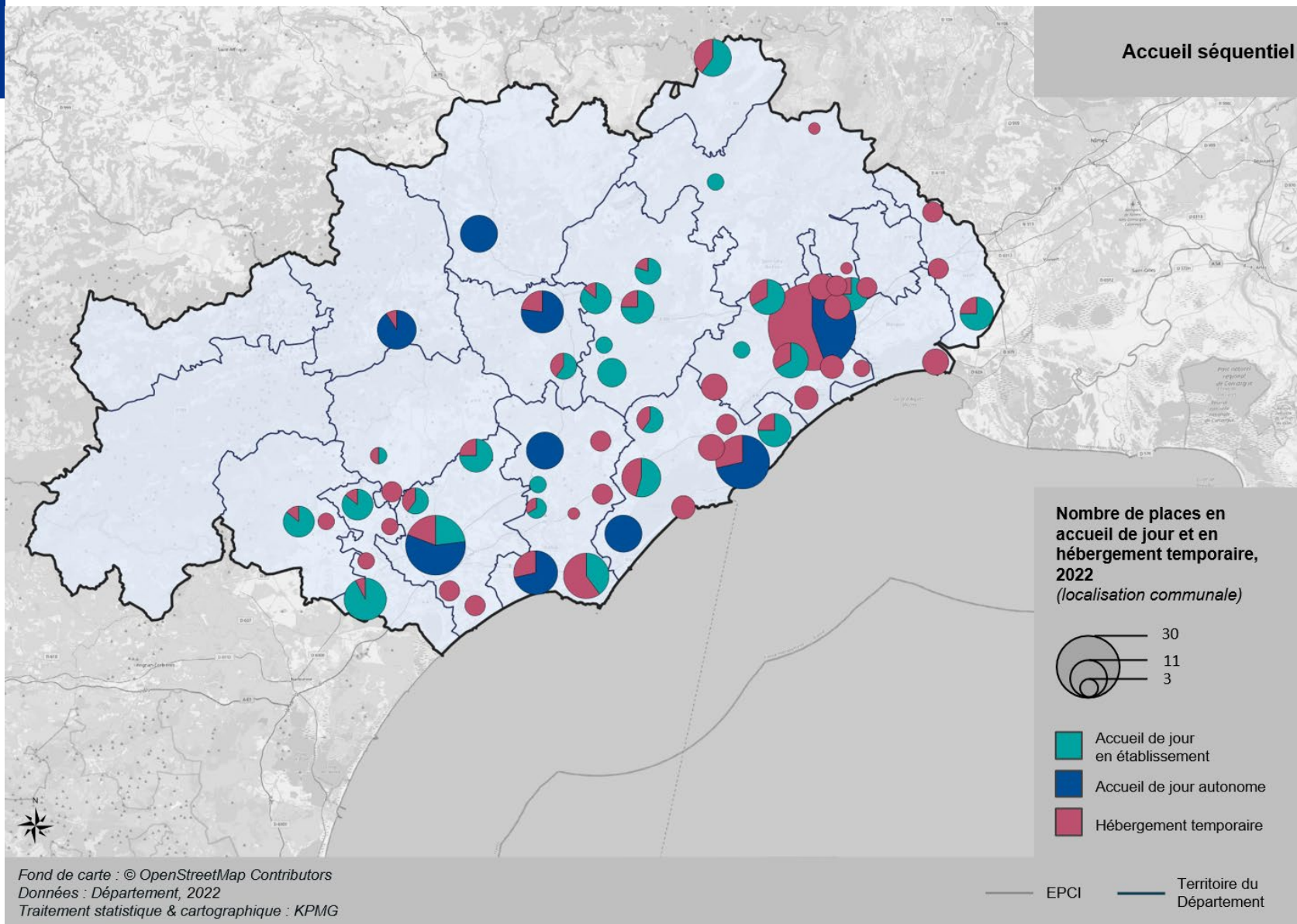
# Soutenir les aidants

## Rappel du précédent schéma



Axes	Fiches
2 - Développer et renforcer la prévention pour éviter les ruptures	4 - Améliorer le repérage des personnes âgées et des personnes handicapées isolées
	5 - Renforcer la prévention en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants
3 - Evolution de l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins PA et PH	9 - Faire évoluer le dispositif d'accueil familial
	10 - Soutenir les intervenants autour de publics PA ou PH avec des besoins spécifiques (personnes en situation de précarité / SDF / personnes avec des addictions)

# Constats et enjeux autour du soutien aux aidants



# Constats et enjeux autour du soutien aux aidants

## Les constats

- Des actions en faveur du repérage des aidants en difficulté initiées dans le précédent schéma et la feuille de route CNSA
- **Une offre** disponible dans la métropole et sur l'est mais **qui manque parfois de lisibilité : des solutions d'aide aux aidants qui existent sur le territoire, des initiatives de proximité qui font sens** (même si elles s'adressent davantage aux aidants de personnes âgées) mais qui ne permettent pas de gérer les relais : des solutions de répit et de gestion de l'urgence qui restent à renforcer
- Des **enjeux de mobilité et de reste à charge** pour faciliter l'accès aux dispositifs de répit
- Un dispositif d'**accueil familial encore peu développé** sous le prisme du soutien aux aidants
- Des **notifications** d'ouverture des droits (APA) **qui ne permettent pas d'ajouter des préconisations**

# Soutenir les aidants



## Rappel des pistes de travail

### Les pistes à travailler

- Poursuivre le repérage des personnes et aidants fragiles et isolés en **s'appuyant sur les dispositifs et acteurs existants**
- Des accueils de jour à développer sur le territoire ouest et les Hauts-Cantons
- Des modalités innovantes **d'accueil familial à encourager**, par exemple en les adossant à un EHPAD
- Proposer de l'**accueil de jour mobile** et promouvoir le balluchonnage
- Prendre exemple sur des dispositifs mis en place dans le domaine de l'insertion, pour la mobilité par exemple (plateforme)
- Evaluer la mobilisation de la CFPPA en faveur des personnes âgées

## Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- **Contributions des acteurs**
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

# Développer une prestation d'aide au répit en soutien aux aidants



## Objectif de l'action

- Améliorer les conditions de vie des proches aidants
- Apporter un accompagnement qualitatif aux personnes aidées, grâce à l'emploi de personnes professionnelles, formées et expérimentées



## Public

Proches aidants



## Porteur

Présence Verte Services



## ➤ Des interventions à la carte

- Sur un intervalle choisi, un relayeur de confiance, prend le relai du proche aidant et accompagne la personne dans sa vie de tous les jours
- Pendant ce temps, le proche aidant peut s'absenter ou tout simplement se reposer. Des temps Equipe, manager, analyse de la pratique

## ➤ En mettant à profit les moyens humains, outils et supports de la structure pour développer la prestation

## ➤ En s'appuyant sur des enveloppes financières dédiées en collaboration avec nos partenaires

## ➤ En communiquant au sein du réseau sur les apports de ce service

## ➤ Des indicateurs d'évaluation

- Nombre de couples aidants/aidés accompagnés et d'heures d'aide au répit
- Satisfaction du couple aidant/aidé et bilan de nos actions menées

# Action portée par le collectif des aidants 34



## Objectif de l'action

- Créer un réseau d'aidants ressource (accès à l'information, médiation, dialogue)
- Mener des actions de proximité pour sensibiliser à la cause des aidants (faire connaître et valoriser leur place)
- Accompagner les professionnels dans le repérage et l'orientation des proches aidants (légitimer et proposer des outils)



## Public

Proches aidants



## Porteur

Collectifs aidants 34



- **Un site internet ressource et un réseau social en version professionnelle**
  - Être un(e) aidant(e) ?
  - Repérage des acteurs
  - Les partenariats
  - La documentation
  - Les évènements à venir
- **Mettre en œuvre des cafés des aidants**
- **Publier une newsletter mensuelle**
- **Ouvrir des permanences d'accueil sur le territoire**
- **Des indicateurs d'évaluation, à construire collectivement**
  - Profils des proches aidants (situation familiale, situation géographique, type de demande, etc.)
  - Ressources professionnelles (maillage, type d'actions proposées, etc.)
  - Situations accompagnées (modalités, durée, etc.)
  - Evaluation des actions de sensibilisation

# Développer une prestation d'aide au répit en soutien aux aidants



## Objectif de l'action

- Améliorer les conditions de vie des proches aidants
- Apporter un accompagnement qualitatif aux personnes aidées, grâce à l'emploi de personnes professionnelles, formées et expérimentées



## Public

Proches aidants



## Porteur

Présence Verte Services



### ➤ Des interventions à la carte

- Sur un intervalle choisi, un relayeur de confiance, prend le relai du proche aidant et accompagne la personne dans sa vie de tous les jours
- Pendant ce temps, le proche aidant peut s'absenter ou tout simplement se reposer

### ➤ En mettant à profit les moyens humains, outils et supports de la structure pour développer la prestation

### ➤ En s'appuyant sur des enveloppes financières dédiées en collaboration avec nos partenaires

### ➤ En communiquant au sein du réseau sur les apports de ce service

### ➤ Des indicateurs d'évaluation

- Nombre de couples aidants/aidés accompagnés et d'heures d'aide au répit
- Satisfaction du couple aidant/aidé et bilan de nos actions menées



## Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- Contributions des acteurs
- **Lignes directrices issues du séminaire stratégique**

# Lignes directrices : notre cadre de réflexion

## → Pour activer un véritable droit au répit, quelle offre développer ?

- Accueils de jour et hébergement temporaire (PA et PH), comment et où développer ? Comment garantir l'accès à ces formes d'accueil ? Faut-il développer les solutions itinérantes ?
- Comment accompagner l'émergence et solvabiliser les solutions de répit de type baluchonnage ?
- Quelle place de l'accueil familial pour le répit des aidants ?

## → Comment optimiser l'offre de soutien à destination des aidants ?

- Que manque-t-il pour couvrir largement les besoins ?
- Comment garantir que ces actions touchent leur public ?
- Comment diversifier les formes de soutien pour s'adapter à la diversité des profils d'aidants ?
- Comment s'appuyer sur la CFPPA dans le champ du handicap ?



03

## Temps de travail

# Échanges

- Rappel de la définition de l'aidant : familial, proche, extérieur et de la nécessité de travailler sur les deux populations différentes, les aidants et les aidés.
  
- Il existe d'ors et déjà un certain nombre d'outils, la priorité est avant tout d'informer et d'aider les aidants. Les priorités :
  1. Faire connaître aux aidants leurs droits
  2. Les aider à compléter les démarches
  3. Apprécier ensuite leur relation avec le malade : question de l'acceptabilité des services qui viennent au domicile, d'un soutien extérieur
  
- Difficulté et logique de construire un statut de l'aidant
  
- Actuellement, 2 structures financées pour faire du relayage ; leurs places ne sont pas remplies et questionnent donc ce type de dispositif

## Pour activer un véritable droit au répit, quelle offre développer ?

- Accueils de jour et hébergement temporaire (PA et PH), comment et où développer ? Comment garantir l'accès à ces formes d'accueil ? Faut-il développer les solutions itinérantes ?
- Développer l'accueil temporaire y compris l'été, pendant les périodes de congés
- Mettre en œuvre des dispositifs de type Halte Répit, notamment à destination des publics précaires
- Accompagner la mise en place de séjours de rupture ou de séjours vacances aidants/aidés ou aidants seulement ; quel accompagnement financier pour diminuer le reste à charge ?
  
- Comment accompagner l'émergence et solvabiliser les solutions de répit de type baluchonnage ?
- Discussion sur l'acceptabilité de ce dispositif et rappel qu'au départ, au Québec, il s'agit de permettre à la personne aidante d'être physiquement et psychologiquement au repos pendant 15 jours et pendant ce temps il y a un contact permanent du balluchonneur ; l'aidant doit obligatoirement quitter le domicile.

En France, la législation sur le droit du travail a entraîné la venue de 3 personnes en 15 jours, ce qui peut engendrer des difficultés (problème de réaction : déni, clivage et théorie de locus de contrôle).

## Pour activer un véritable droit au répit, quelle offre développer ?

- Quelle place de l'accueil familial pour le répit des aidants ?
- Se posent plusieurs questionnements de fond sur l'adaptation du logement, le peu d'accueillants disposant de l'agrément pour accueillir des personnes en situation de handicap, ou encore la nécessité d'avoir parfois recours à une surveillance médicale externe
- Il s'agirait de pouvoir former ces professionnels, notamment sur les handicaps spécifiques (TSA)
- Réfléchir à des modalités d'accueil familial temporaire et également à des possibilités d'accueil en urgence (avec des places spécifiques ?)

## Comment optimiser l'offre de soutien à destination des aidants ?

- Que manque-t-il pour couvrir largement les besoins ?
- Enjeu de maillage territorial pour pouvoir informer et répondre en proximité aux sollicitations des aidants / aidés
- Un besoin de soutenir les dispositifs d'écoute / de soutien psychologique ; aujourd'hui, des bénévoles associatifs ou des plateformes de téléassistance sont essentiellement contactés la nuit pour des appels « de convivialité » et non pour une expertise clinique
- Sur les enjeux de préconisations, il apparaît souvent que l'aidant réduit son activité professionnelle. PCH ne comporte pas la perte d'activité. Il faudrait que les droits ouverts de compensation pour l'aidant soient au-delà de ce qu'on donne (3 à 5 euros) ; reconnaissance théorique mais on ne se donne pas les moyens.
- Sur les enjeux de mobilité et la mise en œuvre d'actions concrètes pour accompagner la vie quotidienne, il s'agirait de réfléchir avec et de s'appuyer sur les intercommunalités
- Quel relais mis en place après une hospitalisation ? normalement révision du plan d'aide en urgence mais la durée est parfois trop longue + incapacité pour les services à domicile de répondre à la demande supplémentaire transitoire pour des raisons des ressources humaines. Dispositifs de type moyen séjour ou HAD pour faire la transition font aujourd'hui défaut. Actuellement, certains services régulièrement invités à des concertations avec la famille pour participer à un GOS (Groupe opérationnel de synthèse ou pour construire un PAG (plan d'accompagnement global).  
Par ailleurs, impossibilité pour l'aidant d'être reçu aux urgences ce qui peut constituer une rupture / coupure.
- Problématique de la nuit doit encore être travaillée avec des services de ronde qui sont parfois mis en place mais semblent insuffisants (GIHP) pour couvrir les besoins; développer des gardes de nuit itinérantes ?

## Comment optimiser l'offre de soutien à destination des aidants ?

→ Comment garantir que ces actions touchent leur public ?

- Il s'agit avant tout de repérer, de faire reconnaître leur rôle et d'orienter les aidants.
- En développant la communication numérique avec un site dédié, voire une newsletter et en diffusant largement les outils disponibles (exemple de [maboussoleaidants.fr](http://maboussoleaidants.fr))
- En mettant en place une grande campagne de communication départementale
- En sensibilisant et en mobilisant les travailleurs médico-sociaux et sociaux intervenant au domicile
- En informant, dans la logique d'un café des aidants, par des permanences de proximité dans les intercommunalités / communes et en s'appuyant sur les partenaires locaux (UDCCAS par exemple) pour mobiliser et relayer

→ Comment diversifier les formes de soutien pour s'adapter à la diversité des profils d'aidants ?

→ Comment s'appuyer sur la CFPPA dans le champ du handicap ?

- Une aide sociale apportée par la CFPPA pour faciliter les séjours de rupture pour les personnes en perte d'autonomie précaires
- Plus globalement, un objectif de XX% de projets portés par la CFPPA en direction des aidants pourrait être fixé sur la durée du schéma, voire d'engagement financiers pour constituer un marqueur fort du schéma avec une évaluation/droit de regard sur les projets menés





# Contacts

## **Thibaut Huret**

**Consultant Senior**

[thuret@kpmg.fr](mailto:thuret@kpmg.fr)

**06 16 45 75 65**

## **Caroline Jaillet**

**Sénior Manager**

[cjaillet@kpmg.fr](mailto:cjaillet@kpmg.fr)

**06 35 49 79 82**

[kpmg.fr](http://kpmg.fr)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International